

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFTM

14 septembre 2024

Le 14/09/2024 à 19 heures 00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qu'il suit (*au choix*) :

- présentation du bilan moral et financier de l'association
- modification des membres du conseil d'administration

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne M. MARANDIN Joseph en qualité de président de séance et Mlle PASTEWSKI Lucie en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. *Présentation du bilan moral et d'activité de l'association*
2. *Présentation du bilan financier de l'association*
3. *Définir l'orientation de l'association pour l'année 2023-2024*
4. *Modification des membres du conseil d'administration et du bureau*

1. Délibérations :

Il est constaté que les 93 adhérents présents et les 3 adhérents régulièrement représentés constituent 50% des 192 adhérents de l'association. Le quorum de 33% des adhérents présents pour que l'Assemblée Générale ordinaire soit valide selon les statuts est atteint.

Le président met à disposition de l'assemblée le bilan morale et d'activité de l'association, ainsi que le bilan financier, qui inclue les comptes annuels sur la période 2023-2024 et le budget prévisionnel sur l'année 2024-2025. Le document synthèse est mis à disposition par voie numérique et des exemplaires papiers sont consultables sur site.



Il rappelle les principaux projets menés par l'association au cours de l'année écoulée, explicité le bilan financier de l'année et les postes de dépense. Il présente ensuite le budget prévisionnel de l'année à venir et les orientations proposées par le Conseil d'administration sortant. Le budget prévisionnel représente ces orientations.

Quelques questions sont posées sur le budget prévisionnel pour avoir des précisions. Des remerciements sont adressés à un certain nombre de bénévoles de la fédération.

Enfin, les candidatures des administrateurs potentiels sont présentées. Pour les administrateurs sortants, un bilan de leur activité au sein de la FFTM est réalisé. Pour les nouveaux candidats, une présentation de leur implication dans la scène communautaire francophone du MESBG est également réalisée.

Aucun des points présentés n'amène de point litigieux ou de débat entre les adhérents de l'association.

Le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour. Il est proposé un vote à bulletin secret dont les assesseurs sont M. BOUTHENET Quentin et M. PEIGNÉ Stanislas. Les adhérents sont invités à déposer un bulletin de vote dans l'urne, sur lequel ils peuvent rayer les noms de certains candidats au CA. Ils peuvent aussi refuser la validation des comptes, des rapports ou des prévisionnels, si tel est leur choix :

1^{ère} résolution :

L'acceptation du rapport moral et d'activité est soumis au vote.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'acceptation rapport bilan financier (incluant les comptes annuels et le budget prévisionnel) est soumis au vote, ainsi que les grandes orientations souhaitées pour l'Association.
Cette résolution est adoptée à 92 voix exprimées, 3 non exprimées et 1 voix contre.

3^{ème} résolution :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration est composé d'au moins 8 membres, élus par l'assemblée générale conformément à l'article 11 des statuts.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Les candidatures des 9 adhérents au poste d'administrateur de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	93
PEREIRA Armando	89
DERUYCK Corentin	94
BOUTHENET Quentin	95
PASTEWSKI Lucie	92
DUCROCQ Davy	94
PAGES Thibaut	96
PUECH Anthony	95



FEDERATION FRANCAISE DE LA
TERRE DU MIDI
115 MONTE DE L'ÉGLISE
69480 LACHASSAGNE
CONTACT@FFTM-MIDI.FR

GILLON Benoit	86
PEIGNÉ Stanislas	94



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA
TERRE DU MÂLE
115 MONTE DE L'ÉGLISE
69480 LACHASSAGNE
CONTACT@FFTM-MESIG.FR

4^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection des administrateurs communautaires. Il rappelle le rôle et la qualité de ces administrateurs, définis à l'article 13 des statuts, et les modalités de leur élection par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

M. MARANDIN Joseph propose la candidature de M. LOCQUET Adrien.
M NELZ-MOREAU Pierre propose la candidature de M. MATTERNE Paul.
Mme PASTEWSKI Lucie propose la candidature de M. LE MOING Matthieu.
M. GILLON Benoit propose la candidature de M. SUCCO Antonin.

Il est procédé à l'élection des membres, par un système de vote à point. Les propositions des 4 adhérents au poste d'administrateur communautaires de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de points obtenus
MATERNE Paul	33
LOCQUET Adrien	21
LE MOING Matthieu	20
SUCCO Anthony	14

5^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection du Bureau de l'Association (à l'exception du Référent RAA dont la réélection a lieu en janvier, par les Arbitres de la FFTM). Il rappelle les 5 rôles du Bureau, définis à l'article 14 des statuts, et les modalités de leur attribution par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

Suite au vote sont élues les personnes suivantes :

NOM et Prénom	Qualité	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	Président	12
PEREIRA Armando	Trésorier	12
BOUTHENET Quentin	Secrétaire	12
DUCROCQ Davy	Référent OTQ	12
NELZ-MOREAU Pierre	Référent RA	Encore poste jusqu'en janvier

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Président : MARANDIN Joseph, Nationalité Française, 115 Montée de l'église 69480 LACHASSAGNE, Formateur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA
TERRE DU MELIU
115 MONTÉE DE L'ÉGLISE
69480 LACHASSAGNE
CONTACT@FFTM.MESSIG.FR

- Trésorier : PEREIRA Armando, Nationalité Française, 29 Rue du Poitou 62000 ARRAS, Conseiller en assurance
- Secrétaire : BOUTHENET Quentin, Nationalité Française, 42 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE, Coordinateur Import-Export
- Référent Organisation Tournoi Qualif' : DUCROCQ Davy, Nationalité Française, 268 Rue des Blanchardes 69440 Taluyers, Chef de projet informatique/Web
- Référent Règles Arbitrage : NELZ-MOREAU Pierre, Nationalité Française, 10 Quartier de Lammarc'h 29260 PLOUDANIEL, Infographiste
- Administrateur : PEIGNÉ Stanislas, Nationalité Française, 6 Rue Emile Dubois 75014 Paris, Conseiller clientèle
- Administrateur : GILLON Benoit, Nationalité Française, 38 rue Tom Morel 78690 Les Essarts le roi, Chef opérateur du son
- Administrateur : PUECH Anthony, Nationalité Française, 209 Grand rue 30270 St JEAN DU GARD, Enseignant
- Administrateur : PAGES Thibaut, Nationalité Française, Chemin de Roque Seque 34800 Clermont-l'Hérault Doctorant
- Administrateur : PASTEWSKI Lucie, Nationalité Française, 67 Avenue d'Alsace-Lorraine 38000 GRENOBLE, En recherche d'emploi
- Administrateur Communautaire : MATTERNE Paul, Nationalité Française, 2 bis Gars Maria 29190 Pleyben, Educateur Spécialisé
- Administratrice Communautaire : LOCQUET Adrien, Nationalité Française, 430 Avenue des Meuniers 77550 Moissy Cramayel, Directeur associé, opérations média



Tous pouvoirs sont donnés à Joseph MARANDIN, Président de l'association, pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.
L'Assemblée Générale Ordinaire est levée.

Fait à LACHASSAGNE, le 01 octobre 2024

Le Président

Joseph MARANDIN

01/10/2024



Le Secrétaire ou Trésorier (e)

Quentin BOUTHENET

01/10/2024

